

Nos partenaires



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



Yvelines
Le Département



Contacts

Pôle de justice restaurative

2 rue des Orfèvres - 78450 Villepreux
01 30 56 40 12 - 06 15 26 33 67
justice-restaurative.dtpjj-versailles@justice.fr



La justice restaurative

Auteurs mineurs - victimes



Pour qui ?

Toute personne victime d'un auteur mineur, suivi ou ayant été suivi par les services du secteur public ou associatif habilité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Toute personne, mineure au moment des faits, ayant commis une infraction.

Une action de justice restaurative peut être proposée par des services judiciaires, sociaux ou éducatifs. Les victimes et les auteurs peuvent également solliciter eux-mêmes un dispositif de justice restaurative.

Les principes

- Un service gratuit.
- Une démarche libre et volontaire.
- Des intervenants indépendants.
- Un cadre bienveillant et sécurisant.
- Une confidentialité des échanges garantie.
- Aucune conséquence sur la procédure pénale.
- La liberté de quitter le dispositif à tout moment.



☞ Moi j'avais besoin de comprendre, de voir qui il pouvait être et ce qui faisait qu'à un moment donné, dans une vie, on en vient à briser d'autres vies. ☹☹
Une victime

☞ Si j'y suis allé, c'est pour pouvoir dire ce que j'ai sur le cœur, des choses que j'ai pas pu dire. ☹☹
Un auteur

☞ Je me sens libérée du poids de la honte. ☹☹
La mère d'un jeune auteur

☞ C'est la première fois que j'ai vu autant de gens bienveillants à mon égard, réellement inquiets, soucieux de comment ça va aller, comment ça va, comment ça ira et si un moment donné ça va plus : y'a pas de soucis, t'arrêtes tout. ☹☹
Une victime

La justice restaurative, c'est quoi ?

La justice restaurative peut prendre plusieurs formes de rencontre :

La médiation restaurative :

Elle permet une rencontre consentie entre une victime et l'auteur d'une infraction pénale, dans un espace bienveillant, respectueux et sécurisant.

Elle leur offre la possibilité, à l'aide des intervenants spécialement formés, d'initier un dialogue. Ces échanges, qui portent par exemple sur les conséquences de l'infraction, permettent d'aborder les questions du "pourquoi" et du "comment", et de participer à la résolution des difficultés qui en découlent.

La conférence restaurative :

Elle poursuit des objectifs identiques à la médiation restaurative. Cependant, les participants peuvent se faire accompagner de leurs proches, ou de tout autre personne concernée directement ou indirectement par l'affaire, afin d'avoir un soutien supplémentaire.

Comment se déroulent ces dispositifs ?

Les tiers indépendants proposent à chacun des candidats un rendez-vous séparément.

Ils expliquent la démarche de la justice restaurative et informent les personnes de leurs droits comme celui de pouvoir se rétracter à tout moment et la confidentialité des échanges.

Les animateurs recueillent aussi les attentes de chaque participant. Ils offrent aux personnes la possibilité de s'exprimer sur les faits et leurs conséquences.

Après le recueil de l'accord de l'ensemble des candidats, les échanges peuvent commencer.

Ils pourront se faire :

- Soit lors d'une rencontre en présence des animateurs.
- Soit de façon indirecte, par le biais des intervenants qui serviront d'intermédiaires.